

# Rapport d'activités 2017





## **Vous avez dit «infrastructure écologique»?**

Avez-vous déjà entendu parler de l'infrastructure écologique? Ce terme désigne, à l'instar de nos réseaux de transport, d'énergie et de télécommunication, l'entrelacement des aires protégées et des milieux proches de l'état naturel les connectant. L'infrastructure écologique doit assurer à long terme la survie des populations de plantes et d'animaux en leur permettant de se nourrir, de se déplacer et de se reproduire. Dans un pays urbanisé comme la Suisse, où la pression sur la nature est très forte, c'est un défi important et loin d'être gagné!

Dans l'est lémanique, la réserve des Grangettes joue un rôle important dans ce contexte. Véritable zone nodale de biodiversité, le site avec son rivage naturel, ses marais et étangs, ses forêts riveraines et ses prairies est très précieux pour une grande diversité d'espèces. Reste que pour fonctionner, la région doit offrir des perspectives de déplacement aux espèces, et ce de la plaine du Rhône aux rives du Léman. La pression humaine autour des Grangettes est forte et va encore se renforcer avec la nouvelle zone urbanisée des Fourches, entre Rennaz et Villeneuve. Si l'on se met dans la peau d'un hérisson, d'un chevreuil ou d'un oiseau inféodé à un habitat menacé, on mesure à quel point survivre à long terme dans cet environnement est une gageure!

Devant cette situation, la Fondation des Grangettes ne reste pas inactive. Elle identifie les enjeux et propose des aménagements en périphérie de la réserve pour améliorer les possibilités de vie pour la flore et la faune. Impliquée ainsi dans les planifications territoriales comme la troisième correction du Rhône et le Syndicat d'améliorations foncières des Fourches, elle œuvre pour que la réserve ne soit pas ceinturée à l'avenir par les seules infrastructures humaines.

Je vous souhaite une année 2018 lumineuse et vous remercie d'avance pour votre soutien. Une contribution modeste ou plus importante nous permet de poursuivre nos actions en faveur des habitats, de la flore et de la faune des Grangettes.

François Turrian  
Président du Conseil de la *Fondation des Grangettes*

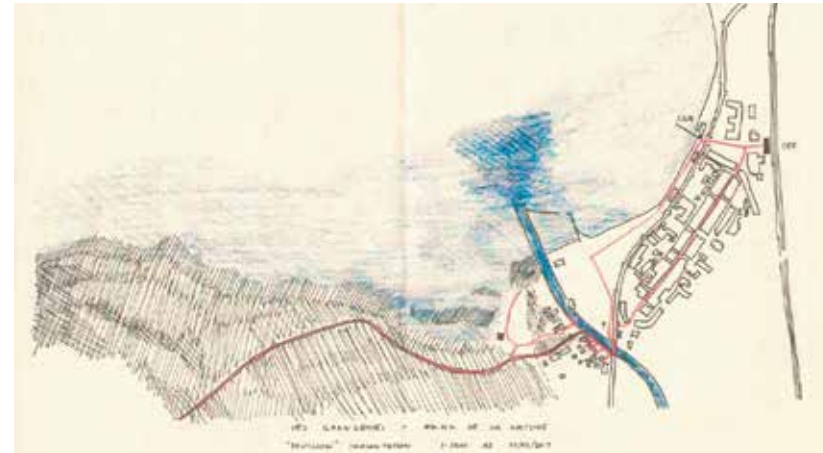
## Conseil de Fondation et Comité de gestion

Le Conseil de Fondation a continué de travailler sur la réalisation d'un centre d'accueil (cf. rapport 2016). Il a retenu la proposition de l'architecte de faire un geste fort à l'entrée de la réserve en démolissant le chemin existant pour faire passer le public dans la forêt où serait situé le centre d'accueil. Cela permettrait de mieux sensibiliser les visiteurs sur le fait qu'ils entrent dans une réserve naturelle. Le projet continue son cheminement en vue de l'obtention des autorisations nécessaires.

A la demande du Canton, la composition du Comité de gestion (COGES) a été modifiée, ceci dans le but d'éviter des conflits d'intérêts avec les mandataires qui en faisaient partie et de mieux concrétiser la gestion commune grandissante pratiquée avec le Canton.

Sa nouvelle composition sera la suivante: une biologiste de Pro Natura (Fanny Falconnet), une biologiste de la DGE-BIODIV (Aline Gattoliat), le garde-forestier (Pierre-Antoine Coquoz), le biologiste et président (Christian Clerc), le gestionnaire de la Fondation (Olivier Epars). Le cahier des charges doit encore être finalisé par le Canton.

Le COGES va donner mandat à un biologiste pour réviser le plan de gestion 2010-2019 et établir une synthèse globale des travaux effectués et des résultats obtenus.







## **Gestion et entretien**

L'ancien Bey de Noville, courant derrière les cabanons en rive gauche du Grand Canal, avait été curé en février 2000. Trop étroit, il était devenu nécessaire de le débarrasser à nouveau de la végétation accumulée. Sur une longueur de 185m, ce sont 147 tonnes qui ont été évacuées par un dumper puis chargées sur camion pour la décharge organique d'Arvel. Connecté avec l'étang du Grand Canal réalisé en 2014, cela représente un joli ensemble particulièrement favorable à l'avifaune. On peut imaginer que la Marouette ponctuée, toujours plus souvent observée aux alentours du Grand Canal, y revienne nicher après plus de 50 ans d'absence des Grangettes. Le Héron bicolore semble bien se plaire à cet endroit mais on ne dispose pas pour le moment d'indices suffisants prouvant sa nidification. L'embouchure de la lagune du Grand Canal, créée en 2014, a dû être curée pour qu'elle reste conforme aux objectifs fixés.





La gestion des plantes néophytes – ou plantes invasives – occupe passablement le gestionnaire puisqu'il y a consacré deux semaines de travail. Ces plantes, qui font l'objet d'un plan cantonal d'éradication, ont tendance à occuper toujours plus de place. Elles ont pour nom: buddleya, solidago, renoncule du Japon ou encore impatiente glanduleuse. Il est nécessaire d'intervenir plusieurs fois par an soit par la fauche, soit par l'arrachage, pour les contenir. La plus coriace, la renoncule, nécessite une intervention sept fois par an et ce pendant sept ans pour espérer la voir disparaître! Heureusement, les réserves de Pro Natura n'en abritent que de petites surfaces et ce travail reste gérable par une seule personne, sans grands moyens mécaniques; ce n'est hélas pas le cas partout aux alentours: là, des moyens d'arrachage importants sont parfois nécessaires.



## **Suivi des Coléoptères saproxyliques et Carabidés**

Les invertébrés de la forêt, écosystème qui représente pourtant le milieu dominant des Grangettes, n'avaient été que peu étudiés à ce jour, raison pour laquelle un suivi a été fait durant les années 2016 et 2017. Ces espèces sont connues pour être de bons bioindicateurs et sont de plus en plus fréquemment utilisées pour évaluer la valeur écologique des forêts.

266 espèces de Coléoptères saproxyliques ont été inventoriées sur les quelque 1'000 espèces recensées en Suisse. Parmi celles-ci, neuf sont particulièrement remarquables de par leur rareté et

leurs exigences écologiques élevées et trente-et-une figurent sur la Liste suisse des espèces forestières emblématiques. Elles sont principalement liées aux peuplements de vieux peupliers où elles trouvent des volumes de bois mort suffisamment importants et des micro-habitats rares (champignons lignicoles, cavités). Les vieux arbres ensoleillés situés en lisière ou isolés dans des clairières (chênes, peupliers, saules, aulnes, bouleaux) sont quant à eux importants pour le maintien des espèces cherchant la lumière (héliophiles).

Parmi les 66 Carabidés recensés, cinq figurent sur la Liste rouge.

Les résultats obtenus pourront servir de base de





comparaison pour de futures études et permettront de documenter l'évolution de la faune des milieux boisés de la réserve des Grangettes. Les forêts alluviales des Grangettes constituent ainsi un site de référence à l'échelle suisse.

On conservera en l'état, partout où cela est possible, les arbres et structures forestières qui possèdent un degré de maturité élevé (arbres d'âges avancés, gros volumes de bois mort sur pied comme au sol, arbres présentant des cavités naturelles et/ou des champignons lignicoles) qui hébergent des espèces spécialisées de haute valeur patrimoniale, surtout lorsqu'ils sont en situation dégagée. Seules des interventions ponctuelles (élagage

principalement) imposées par la sécurité devraient concerner ces arbres vétérans. La forêt étant laissée à son évolution naturelle, plus les peuplements vieillissent, plus ils deviennent intéressants pour des espèces saproxyliques rares (coléoptères, mais aussi champignons, lichens, diptères...). La qualité biologique des forêts des Grangettes devrait donc encore s'améliorer dans le futur, pour autant qu'elles ne s'assombrissent pas trop. Des coupes occasionnelles d'éclaircissement pourraient ainsi s'avérer utiles au cas par cas. Ces mesures préconisées seront également favorables aux Carabidés présents dans la zone: la plupart de ces insectes prédateurs évitent les zones forestières fermées.

< Ce piège cible notamment les espèces de petite taille, souvent cryptiques et/ou nocturnes.

> Le *Dorcatoma minor* est une espèce nouvelle pour la Suisse. Elle se développe dans des champignons lignicoles.

>> Deuxième nouvelle espèce pour la Suisse, *Philothermus evanescens* est une espèce relique des forêts primaires d'Europe centrale. Elle se développe dans le bois décomposé.

>>> *Agonum hypocrita*: Cette espèce n'a été redécouverte en Suisse que très récemment. Toujours liée à des bas-marais et des roselières situées à proximité de forêts alluviales, elle est menacée d'extinction. Plusieurs individus ont été capturés.







## Suivi ornithologique

Les mesures de débroussaillage des marais sont indispensables à la conservation de la richesse avifaunistique des Grangettes, en voie d'une certaine banalisation. Elles devraient être appliquées de manière à ouvrir le milieu le plus largement possible. En effet, dans les zones humides, les nids d'oiseaux sont le plus souvent situés dans les herbes, la mégaphorbiée ou les roseaux, à quelques centimètres au-dessus du sol (ou de l'eau), et la présence de buissons n'est pas indispensable. Les espèces à favoriser prioritairement sont celles inféodées aux marais ouverts, roselières et prairies humides, notamment les espèces disparues. Les surfaces débroussaillées devraient idéalement être suffisamment grandes et d'un seul tenant afin de satisfaire aux exigences écologiques de ces oiseaux. Des interventions ponctuelles sur une trop petite échelle n'ont d'influence que sur la flore et la microfaune mais pas sur l'avifaune. Dans cette perspective, seuls quelques buissons de saules bas (← 1m) devraient être épargnés comme site de chant ou de nidification. Pour les passereaux des milieux ouverts, l'espace libre de végétation ligneuse devrait être généralement d'au moins 100m de diamètre, notamment pour des questions de quantité de nourriture, de structure sociale et de sécurité face aux prédateurs.



## Information et surveillance

La sensibilisation du public à la préservation de la nature – et des Grangettes en particulier – continue d’être menée au gré des visites guidées et autres passeports vacances :

- 10 visites de groupes ou classes totalisant 305 personnes (parmi celles-ci quatre classes avec 100 élèves ont nettoyé la rive lacustre libre de roseaux)
- La *Fête de la nature* a vu les trois excursions fréquentées par un total de 58 participants.

Une information est aussi donnée au travers des médias. Cela a conduit aux communications suivantes :

- Articles dans *24 Heures*, l’un sur le recensement des hivernants et l’autre sur le nettoyage des roselières lacustres.
- Un article dans la revue alémanique des Amis de la nature.
- Un reportage de la TV régionale valaisanne.
- Un reportage sur le nettoyage dans l’émission *Prise de terre* de la RTS.
- Un reportage dans l’émission *Lineablu* de la RAI 1.

Le gestionnaire et les trois rangers (hors Convention avec l’Etat) ont effectué 740 heures d’information et de surveillance sur le site, particulièrement durant les fins de semaines et les vacances.

On peut noter que les paddles sont en forte augmentation depuis 2-3 ans et causent certains problèmes de dérangement. Il n’est pas facile de faire de la prévention car ces utilisateurs viennent de partout. Un essai de barrer l’entrée principale derrière les enrochements avec une ligne d’eau s’est révélé concluant. Par contre, la situation s’améliore clairement pour les bateaux immatriculés.





## **Rapports de suivi sous l'égide de la *Fondation des Grangettes***

- Maumary L.: Suivi ornithologique des marais d'importance nationale sis sur la commune de Noville. Polycopié, rapport no.76, 15p. et 2 annexes (daté décembre 2016).
- Maumary L.: Suivi ornithologique des marais d'importance nationale sis sur la commune de Noville. Polycopié, rapport no.77, 16p. et 2 annexes (daté février 2017).
- Fivat J.-M.: Recensement des tritons, particulièrement du triton lobé (*Lissotriton vulgaris*) dans les zones gérées par la Fondation des Grangettes. Résultats 2016 Polycopié, rapport no.78, 11p. (daté décembre 2016).
- Fivat J.-M.: Entomofaune de la réserve naturelle des Grangettes, suivi des odonates. Résultats 2016. Polycopié, rapport no.79, 16p. (daté octobre 2017).
- Delarze R.: Suivi scientifique de la végétation. Résultats 2016. Polycopié, rapport no.80, 9p. et 2 annexes (daté décembre 2017).
- Chittaro Y. et Sanchez A.: Etude des Coléoptères saproxyliques et Carabidés de la réserve des Grangettes. Polycopié, rapport no.81, 10p et 1 annexe (daté décembre 2017).

## **Remerciements**

L'activité de la Fondation peut se poursuivre grâce au soutien du public, de certaines entreprises, ainsi que des autorités fédérale et cantonale.

### **La Fondation remercie particulièrement:**

- Les donateurs privés, dont le nombre est un précieux encouragement pour ceux qui s'occupent directement de la protection des Grangettes, et dont le soutien financier représente une contribution appréciée au budget des travaux d'entretien et d'aménagement.
- L'usine d'incinération régionale (SATOM) qui chaque année prend en charge gracieusement les dizaines de tonnes de bois et autres déchets ramassés dans les roselières lacustres.
- Les nombreux volontaires qui, année après année, participent à divers travaux d'entretien.
- Le *Département du territoire et de l'environnement* du Canton de Vaud ainsi que l'*Office fédéral de l'environnement* qui assurent une part très substantielle du budget annuel.
- Les associations fondatrices: *Pro Natura CH*, *Pro Natura Vaud* et le *Cercle de sciences naturelles de Vevey-Montreux* qui contribuent aux efforts de protection des Grangettes.



#### Crédits photos et légendes:

couverture	Grand Canal (E. Crittin)
	Martin-pêcheur (P. Argelly)
page 2	Grand butor (L. Maumary)
page 3	Esquisses pour la localisation de la maison des Grangettes (F. Rochat)
page 5	En jaune, Solidage du Canada, buddleya
page 6	(Y. Chittaro)
page 7	(A. Sanchez)
page 8	Marouette ponctuée (L. Maumary)
page 9	Locustelle luscinoïde (L. Maumary)
	Bruant des roseaux (D. Saluz)
page 10	Paddle dans la lagune des Saviez (D.Salvadore)
	Ligne d'eau bloquant l'accès à la zone protégée des Saviez
page 12	Grande Aigrette (DR)